



# ALERTE COMMERCES

*Le dispositif d'alerte par SMS est destiné aux commerçants du Doubs.  
Cette initiative réunit la Préfecture du Doubs, la Gendarmerie Nationale,  
la Police Nationale et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs.*

## Les faits susceptibles de faire l'objet d'une alerte SMS

- les vols à main armée ou avec violence
- les vols à l'étalage commis en bande
- les escroqueries (par faux moyens de paiement, à la fausse qualité, au « rendez-moi »).

## Qui ?

Les commerces de proximité et les Associations de commerçants.

## Pourquoi ?

Le message SMS « Alerte Commerces » a pour objectif de **contribuer à la sécurité des commerces de proximité** en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière.

## Comment ?

Dès qu'un professionnel appelle le 17 pour informer la gendarmerie ou la police nationale qu'il a été victime d'un des faits énumérés précédemment, le centre opérationnel et de renseignement de la Gendarmerie ou le centre d'information et de commandement de la Police diffusent l'alerte par un SMS collectif. Sous le titre « Alerte Commerces », il **décrit succinctement les faits constatés, le lieu, les renseignements connus sur le ou les auteurs.**

L'information doit parvenir aux services de gendarmerie ou de police dans un **délai ne dépassant pas une heure suivant les faits.**

Chaque numéro de téléphone portable est répertorié dans un fichier, propriété de la CCIT du Doubs et déclaré à la CNIL.

## Combien ?

L'adhésion au dispositif « Alerte Commerces » est entièrement prise en charge par la CCIT du Doubs et **gratuite pour tous les commerçants, artisans et prestataires de services ressortissants de la CCIT du Doubs.**